Image not found or type unknown

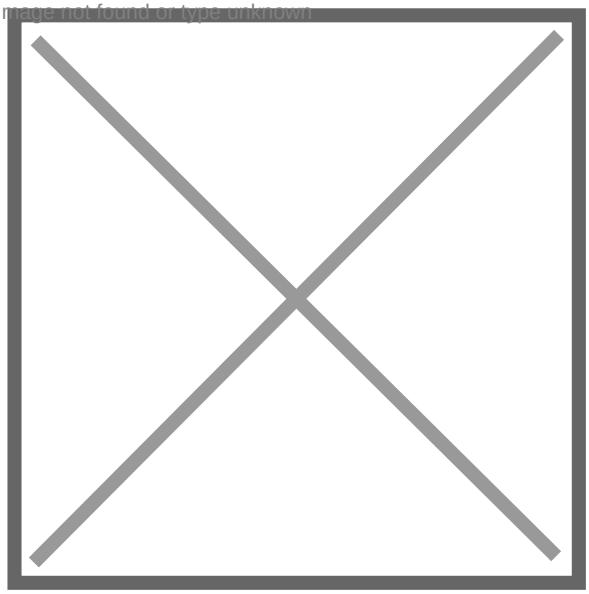

Démission et préavis

Par **Chris54290**, le **14/05/2021** à **21:33**

Bonjourn

Je veux démissionner pour un nouveau travail afin de me rapprocher de mes enfants que j'ai pas vus depuis 6 mois. Il sont à 179 km de chez moi, en garde alternéen et la maman a déménagé sans mon consentement,

J'ai trouvé un nouveau travail près de mes enfants, donc j'ai signé une promesse d'embauche qui commence le 28 juin, mon préavis est de deux mois. Mon employeur me menace et si je ne fais pas mon préavis de deux moisn je serais dans la merde. Je sais que, si je quitte mon préavis avant, je devrais une indemnité à mon employeur.

ESt-ce que je peux faire passer ma démission en cas de force majeure pour déménager près de mes enfants, pour réduire mon préavis de 15 jours ? Je suis en cours d'une procédure avec les Affaires Familiales. Je veux pas manquer cette opportunité pour me rapprocher de mes enfants.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **15/05/2021** à **09:01**

Bonjour,

Comment se fait'il que, ayant la garde alternée de vos enfants (1 semaine sur 2, je suppose) vous ne les ayez pas revus depuis 6 mois ? La maman vous a empêché de les prendre ? pour quel motif ?

Se rapprocher de ses enfants n'est pas un cas de force majeure. La solution consisterait à négocier, avec votre nouvel employeur, une arrivée décalée et de ne commencer qu'après avoir fini votre préavis chez votre employeur actuel.

Vérifiez quand même si, sur vos conventions collectives de branche, vous avez droit à 2 heures par jours pour recherche 'unnouvel emploi et, si c'est le cas, la possibilité de cumuler ces 2 heures journalière en fin de préavis. Vous avez aussi la possibilité de réclamer, à votre employeur actuel, de prendre ces 2 semaines de départ anticipé dans vos congés annuels d'été.

Je vous conseille donc de vous rapprocher de vos délégués pour étudier ces possiblités.

Par **Chris54290**, le **15/05/2021** à **10:01**

Bonjours
La maman est parti avec mes enfant sans mon accord depuis juillet 2020 et sans savoir où mes enfant habiter . J’ai toujours la garde alterner . Elle a passer au dessus la loi . La maman fait tous pour pas que je vois mes enfants , il y a pas de motif , juste que j ai porté plainte contre elle pour ce qu’elle fait subir à mes enfants . Elle sais que je veux me rapprocher de mes enfant . Donc j’ai reçu des ménage qu’elle déménagerai bien avant que je déménage pour pas que je revois mes enfant .
C’est pour sa que je veux déménager rapidement près de mes enfant et faire le nessesaire avec la justice .
Pour mon problème de préavis , je vais voir avec mon nouveau employeur de reculer mon entrée de 15 jours et voir aussi pour les 2 heure part jours
Merci pour vos conseil

Cordialement

Par **Lag0**, le **15/05/2021** à **10:29**

[quote]
Vérifiez quand même si, sur vos conventions collectives de branche, vous avez droit à 2 heures par jours pour recherche 'unnouvel emploi et, si c'est le cas, la possibilité de cumuler ces 2 heures journalière en fin de préavis.

[/quote]
Bonjour,

Généralement, ce droit à recherche d'emploi s'arrête quand une promesse d'emploi ou un nouveau contrat est signé (puisqu'il n'y a plus lieu de rechercher).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés